Les informations de composition contenues dans ce document sont données dans le cadre des exigences associées à la réglementation (UE) 2020/878 modifiant le règlement CE 1907/2006 (REACH).

1 . Identification de l'article et de la société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit 2P3G PRESAT IPA 70
Description Lingettes en polyester tricoté double-pli saturées avec un mélange isopropanol-eau
Numéro UFI 6500-S02P-N000-GEUD

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Utilisations identifiées Produit de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

1.3.1. Fabricant du produit
GEKATEX SA
181 rue Léon Beauchamp
59930 La Chapelle d'Armentières
France
00 33 3 20 17 97 00
contact@gekatex.com

1.3.2. Distributeur du produit
GEKATEX SA
181 rue Léon Beauchamp
59930 La Chapelle d'Armentières
France
00 33 3 20 17 97 00
contact@gekatex.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France	*ORFILA (INRS)*	00 33 1 45 42 59 59	**Royaume-Uni**	*NPIS*	999
Belgique		00 32 070 245 245	**Irlande**	*NPIC*	01 809 2566
Suisse	*TOX INFO*	145			

2 . Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange (CE) 1272/2008

Dangers physiques Produit inflammable : catégorie 2
Dangers pour la santé humaine Irritation oculaire : catégorie 2, STOT catégorie 3
Dangers pour l'environnement Hors catégorie

2.2. Eléments d'étiquetage

Pictogrammes



GHS02



GHS07

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H228 Matière solide inflammable.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Mentions de mise en garde

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P261 - Éviter de respirer les vapeurs.

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux ou du visage.
P304+P340+P312 - EN CAS D'INHALLATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une ignition. Le produit peut dégager des vapeurs qui forment rapidement des mélanges inflammables. L'accumulation de vapeurs peut exploser en cas d'ignition.

3 . Composition / Informations sur les composants

Seuls les produits répondants aux critères de classification comme produit dangereux selon la CLP ("Classification Labelling and Packaging of substances and mixtures" / Regulation (EU) 1272/2008) sont repris dans les tableaux ci-dessous.

3.1. Substance

Non applicable. Ce produit est défini comme un mélange.

3.2. Mélanges

Numéro CAS	Numéro CE	Nom IUPAC	Nom INCI	Pourcentage massique dans la partie liquide	Classification CE 1272/2008 [1]
67-63-0	200-661-7	Isopropanol	Propan-2-ol	65%	Liquide inflammable cat.2 - H225 Irritation occulaire cat.2 - H319 STOT-SE cat.3 - H336
-	-	-	-	-	- - -

1. Libellés complets des classifications H et P présent au paragraphe 2

4. Premiers Secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Amener à l'air libre en cas d'inhalation massive. Consulter un médecin s'il apparaît des symptômes inhabituels.

Ingestion Ne pas faire vomir, rincer la bouche.
Rincer abondemment la bouche avec de l'eau. Consulter rapidement un médecin.

Contact cutané Généralement, le produit n'irrite pas la peau. En cas de contact, rincer la peau à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés puis les laver avant de réutiliser. Consulter un médecin s'il apparaît des symptômes inhabituels.

Contact oculaire Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer à l'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Demander conseil à un centre antipoison ou à un toxicologue.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Tous les agents d'extinction sont autorisés: mousse, sable, dioxyde de carbone, eau, poudre.

5.2. Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange

Eventuellement et à cause de matières organiques, un incendie pourrait produire une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition pourrait comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant (appareil de protection respiratoire autonome isolant) et des vêtements complets de protection.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
Eviter d'inhaler les vapeurs. Ventiler les locaux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Informer les autorités compétentes en cas de pollution environnementale (égouts, cours d'eau, sol et air).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Absorber le déversement avec du sable ou tout autre absorbant inerte.
Collecter le déversement pour sa récupération ou son évacuation dans des conteneurs scellés via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets. Rincer la zone contaminée à grandes eaux.

6.4. Référence à d'autres sections

-

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas ingérer.
Observer les réglementations en vigueur de protection des travailleurs.
Ne pas ouvrir les emballages par pression.
Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, bien ventilé et frais.
Conserver dans un local tempéré. Tenir à l'abri des sources d'inflammation.
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
Si une date de péremption est indiquée sur l'emballage, la respecter.
Stocker à l'écart des produits suivants: oxydants, acides forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

-

8. Contrôle de l'exposition / Protection Individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuils à surveiller par poste de travail :

Nom IUPAC	Nom INCI	VME (ppm)	VME (mg/m^3)	VLE-CT (ppm)	VLE-CT (mg/m^3)
Isopropanol	Propan-2-ol	-	-	400	980
-	-	-	-	-	-

Nom IUPAC	Numéro CAS	DNEL	Utilisateur	Exposition	Effet
Isopropanol	67-63-0	319 mg/kg	Ouvrier	Dermique	Effet Systémique
Isopropanol	67-63-0	89 mg/m3	Ouvrier	Inhalation	Effet Systémique
Isopropanol	67-63-0	26 mg/kg	Ouvrier	Oral	Effet Systémique

Nom IUPAC	Numéro CAS	PNEC	Organisme	Environnement	Exposition
Isopropanol	67-63-0	140,9 mg/L	Aquatique	Eau douce	Court terme
Isopropanol	67-63-0	140,9 mg/L	Aquatique	Eau de mer	Court terme
Isopropanol	67-63-0	2251 mg/L	Aquatique	Eau résiduaire	Court terme
Isopropanol	67-63-0	552 mg/L	Aquatique	Sédiments d'eau douce	Court terme
Isopropanol	67-63-0	552 mg/L	Aquatique	Sédiments d'eau de mer	Court terme

8.2. Contrôles de l'exposition

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Le choix de l'équipement de protection individuelle varie en fonction des conditions d'exposition potentielles telles que les applications, les pratiques de manipulation et la ventilation. Les informations sur le choix de l'équipement de protection à utiliser avec ce produit, telles que fournies ci-dessous, sont basées sur l'utilisation prévue.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection des mains Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Porter des gants de protection pour éviter les contacts directs avec le liquide d'imprégnation.

Autre protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié comme protection contre les projections ou la contamination.

Protection respiratoire Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à vapeurs organiques + poussières et brouillard (Norme EN141).

9. Propriétés physico-chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Produit imprégné	
Couleur du liquide	Incolore	
Odeur	Alcool	
Point d'éclair du liquide	12°C	
Point de fusion	N/A	
Limite d'Explosivité Supérieure	N/A	
Limite d'Explosivité Inférieure	N/A	
PH	N/A	
Viscosité	N/A	
Densité relative	Partie liquide :	0,85
VOC	Partie liquide :	65%

9.2. Autres informations

-

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse en cas d'usage et de stockage conforme.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangeureuse connue, pour plus de détails, voir 10.1, 10.2 et 10.5.
Les produits suivants peuvent réagir fortement avec le produit: agents oxydants, acides forts.

10.4. Conditions à éviter

Aucune en cas d'usage et de stockage conforme. Évitez la chaleur, les étincelles, les flammes nues et autres sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'incompatibilité à la dose d'emploi. Pour les métaux sensibles tels que l'aluminium, l'acier brut ou les alliages à base d'aluminium, il est préférable de tester sur une petite partie.

10.6. Produits de décomposition dangereux

A haute température : fumées, monoxyde et dioxydes de carbone, et oxydes d'azote.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Le produit lui-même n'a pas été testé.
Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

Toxicité aiguë - orale Non classé au sens du règlement CLP 1272/2008.

Toxicité des matières premières :

Nom IUPAC	Nom INCI	LL_{50} Orale	DL_{50} Cutanée	CL_{50} Inhalation	Espèces	Temps, h
Isopropanol	Propan-2-ol	4570 mg/kg	-	-	Rat	-
Isopropanol	Propan-2-ol	-	13400 mg/kg	-	Rat	-
Isopropanol	Propan-2-ol	-	-	25000 mg/L	Rat	6
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-

Contact cutané	Compte tenu des données disponibles, non classé au sens du règlement CLP 1272/2008. Légèrement irritant pour la peau en cas d'exposition prolongée.
Contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Inhalation	Compte tenu des données disponibles, non classé au sens du règlement CLP 1272/2008.
Ingestion, aspiration	Compte tenu des données disponibles, non classé au sens du règlement CLP 1272/2008.
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, non classé au sens du règlement CLP 1272/2008.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, non classé au sens du règlement CLP 1272/2008.
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, non classé au sens du règlement CLP 1272/2008.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, non classé au sens du règlement CLP 1272/2008.
Effets interactifs	Aucun effet interactif important ou danger critique connu pour ce mélange.
Autres informations sur la toxicité	En cas d'utilisation prolongée et/ou dans des zones peu ventilées : peut provoquer des maux de tête, nausées, vertiges, troubles de la conscience, somnolence... Ces troubles disparaissent avec une bonne oxygénation (air pur).

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Non classé vis-à-vis du danger pour le milieu aquatique au sens du règlement CLP 1272/2008.

Nom IUPAC	Numéro CAS	LC (E) 50 mg/L	Espèces	Temps, h
Isopropanol	67-63-0	9.640	Poisson	96
Isopropanol	67-63-0	>10.000	Daphne	24

12.2. Persistance et dégradabilité

Matière première liquide contenue dans le mélange :

Isopropanol : La substance est considérée comme se dégradant facilement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Matière première liquide contenue dans le mélange :

Isopropanol : La substance est considérée comme non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucunes données complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable vPvB : Non applicable

12.6. Autres effets néfastes

Aucunes données complémentaires disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Informations générales

L'élimination de ce produit, des intermédiaires de production, des résidus et sous-produits doit toujours être conforme aux dispositions légales en matière de protection environnementale et d'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales.

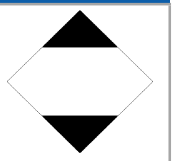
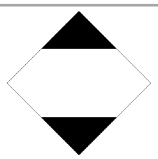
Méthodes de traitement des déchets

Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Ne pas éliminer des déchets non-traités dans les égouts, à moins que ce ne soit en totale conformité avec les exigences des autorités locales de l'eau. Collecter les emballages usagés pour leur réutilisation ou leur recyclage.

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU - UN Number	UN 3175
Nom d'expédition des Nations unies (proper shipping name)	Solide contenant du liquide inflammable
Classe(s) de danger pour le transport (transport hazard classes)	Classse 4.1
Groupe d'emballage (packing group)	II
Inner Packaging	Sachet polymère complexé blanc
Dangers pour l'environnement	Aucun
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Aucun

GEKATEX déclare n'envoyer ce produit exclusivement qu'en quantité limitée.
Ci-dessous l'étiquetage spécifique selon les différents modes de transports.

Réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classse	Groupe de conditionnement	Etiquette
Classification ADR / RID	UN 3175	Solide contenant du liquide inflammable (alcool isopropylique)	4.1	II	
Classification IMDG	UN 3175	Solide contenant du liquide inflammable (alcool isopropylique)	4.1	II	
Classification IATA	UN 3175	Solide contenant du liquide inflammable (alcool isopropylique)	4.1	II	

15. Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Legislation UE Règlement (UE) (EU) 2020/878 modifiant le règlement CE 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2018/1480 (ATP 13)

Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2019/521 (ATP 12)

Maladies professionnelles Source INRS - Régime général Tableau 84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les informations issues de l'évaluation de la sécurité chimique des substances présentes dans le produit sont intégrées dans les sections appropriées de la présente fiche de données de sécurité, chaque fois que nécessaire.

16. Informations supplémentaires

Les informations données dans cette fiche de sécurité correspondent au maximum à l'état de nos connaissances, de nos informations et de nos convictions à la date de sa publication. Les informations données sont conçues uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, la transformation, le stockage, le transport, l'élimination et la libération de manière sûre et non comme une garantie ni comme spécifications de qualité. Ces informations ne se rapportent qu'à la matière spécifiquement désignée et elles peuvent ne pas être valables pour de telles matières utilisées en combinaison avec toute autre matière ou dans tout procédé ou si la matière est altérée ou transformée, à moins que cela soit spécifié dans le texte.

Auteur du document : François Reynes

Acronymes et abréviations

CE	:	Communauté Européenne
INRS	:	Institut National de Recherche et de Sécurité
NPIS	:	National Poisons Information Service
NPIC	:	National Poisons Information Centre
CLP	:	Classification, Labelling and Packaging
CAS	:	Chemical Abstracts Service registry number
EINECS	:	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
IUPAC	:	International Union of Pure and Applied Chemistry
INCI	:	International Nomenclature Cosmetic Ingredient
STOTSE		Specific Target Organ Toxicity - Single Exposure
VME	:	Valeur limite Moyenne d'Exposition
VLE-CT	:	Valeur limite Moyenne d'Exposition Court Terme
DNEL	:	Derived No Effect Level
PNEC	:	Predictive No Effect Concentration
N/A	:	Non Applicable
VOC	:	Volatile Organic Compounds
DL50	:	Dose Léthale médiane (50%)
CL50	:	Concentration Léthale
PBT	:	Persistent Bioaccumulative Toxic
vPvB	:	very Persistent and very Bioaccumulative
UN	:	United Nations
Marpol	:	International Convention for the Prevention of Pollution from Ships
IBC	:	Intermediate Bulk Container
ADR	:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
RID	:	International Carriage of Dangerous Goods by Rail
IMDG	:	International Maritime Dangerous Goods
IATA	:	International Air Transport Association
REACH	:	Registration, Evaluation, Authorisation and restriction of CHemicals

FIN DU DOCUMENT